

Rapport annuel

sur

le Prix et la Qualité

du

Service public d'eau potable



- 2022 -

**Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.**

I.	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
A....	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
B....	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	4
C....	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	4
1.	Mode de gestion au 31 décembre 2022.....	4
D....	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	5
E....	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	6
F....	RESSOURCES EN EAU	6
1.	Points de prélèvement (année civile)	6
2.	Importations d'eau (année civile).....	6
3.	Total des volumes d'eau potable (année civile).....	7
4.	Evolution des volumes d'eau potable produits et importés (année civile).....	7
G....	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	7
1.	Evolution du nombre total d'abonnements	8
2.	Répartition des abonnements par commune.....	8
II.	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION, FACTURES ET COMPTABILISES.....	10
A....	BILAN DES VOLUMES	10
1.	Détail des exportations d'eau (année civile)	10
2.	Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés (période de relève).....	11
B....	LONGUEUR DU RESEAU	11
III.	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	12
A....	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	12
B....	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	12
1.	Redevance de pollution domestique par commune.....	12
2.	Le prix de l'eau.....	14
3.	Evolution du prix et des composantes du tarif depuis 2010	15
4.	Evolution du prix du m ³ d'eau.....	16
5.	Le prix de l'eau pour les abonnés des communes de BUSSIERES et de STE AGATHE EN DONZY 17	
C....	TARIFICATION DES VENTES D'EAU EN GROS.....	18
D....	RECETTES D'EXPLOITATION	18
1.	Recettes de la collectivité.....	18
2.	Recettes de l'exploitant	18
IV.	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	19
A....	QUALITE DE L'EAU	19
B....	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	19
C....	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	20
D....	PERFORMANCE DU RESEAU.....	21
E....	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	22
F....	CONTINUITE DU SERVICE	23
G....	DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES	23
H....	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	23
I....	TAUX D'IMPAYES.....	23
J....	TAUX DE RECLAMATIONS	24
K....	DEGREVEMENTS SUR LES FACTURES D'EAU.....	24
L....	PERFORMANCE DU CENTRE D'APPEL.....	24
V.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	25
A....	TRAVAUX ENGAGES OU FINALISES AU COURS DE L'EXERCICE	25
B....	PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX 202.....	25
C....	ÉTAT DE LA DETTE.....	25
D....	AMORTISSEMENTS REALISES	25
VI.	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	26
A....	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	26
B....	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	26
VII.	TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS.....	27

I. Caractérisation technique du service public

A. Organisation administrative du service

Le Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier regroupe en 2022 75 communes dont :

➤ **46 dans le Rhône** : AFFOUX, AMPUIS*, AVEIZE, BEAUVALLON*, BESSINAY, BIBOST, BRULLIOLES, BRUSSIEU, CHABANIERE, CHAMBOST-LONGESSAIGNE, CHAUSSAN*, COISE, CONDRIEU*, DUERNE, ECHALAS, GREZIEU-LE-MARCHE, HAUTE-RIVOIRE, LA-CHAPELLE-SUR-COISE, LARAJASSE, LES HAIES, LES HALLES, LOIRE-SUR-RHONE*, LONGES, LONGESSAIGNE, MEYS, MONTROMANT, MONTROTTIER, POMEYS, RIVERIE, RONTALON*, SAINT-ANDRE-LA-COTE, SAINT-CLEMENT-LES-PLACES, SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE*, SAINTE-CATHERINE, STE-FOY-L'ARGENTIERE, SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE, SAINT-JULIEN-SUR-BIBOST, SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET, SAINT-MARTIN-EN-HAUT, SAINT-ROMAIN-EN-GAL*, SAINT-ROMAIN-EN-GIER, SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE, SOUZY, TREVES, TUPIN-ET-SEMONS*, VILLECHENEVE.

➤ **29 dans la Loire** : BUSSIERES, CHATELUS, CHEVRIERES, CIVENS, COTTANCE, DARGOIRE, ESSERTINES-EN-DONZY, JAS, MARINGES, MONTCHAL, NERONDE, PANISSIERES, POUILLY-LES-FEURS, ROZIER-EN-DONZY, SAINT BARTHELEMY-LESTRA, SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ, SAINT-CYR-LES-VIGNES, SAINT-DENIS-SUR-COISE, SAINTE AGATHE EN DONZY, SAINT-MARTIN-LESTRA, SAINT-MEDARD-EN-FOREZ, SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ, SALT-EN-DONZY, SALVIZINET, TARTARAS, VALEILLE, VALFLEURY, VIOLAY, VIRIGNEUX.

**communes desservies partiellement*

A noter :

- Intégration au 1^{er} janvier 2018, des communes de BUSSIERES, de STE AGATHE EN DONZY et de RIVERIE.
- Depuis le 1^{er} janvier 2018, la commune de BEAUVALLON regroupe les communes de ST JEAN DE TOUSLAS, ST ANDEOL LE CHATEAU, et CHASSAGNY (cette dernière est hors périmètre du Syndicat).
- Depuis le 1^{er} janvier 2018 :
 - Saint Etienne Métropole adhère pour 5 communes (en vert ci-dessus)
- Depuis le 1^{er} janvier 2020 :
 - Vienne-Condrieu-Agglo. adhère au Syndicat pour 11 communes (en bleu ci-dessus).
 - La Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) adhère pour 1 commune (Affoux).

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'est réunie le 24 octobre 2022 dans les locaux du Syndicat. Les points suivants ont été abordés :

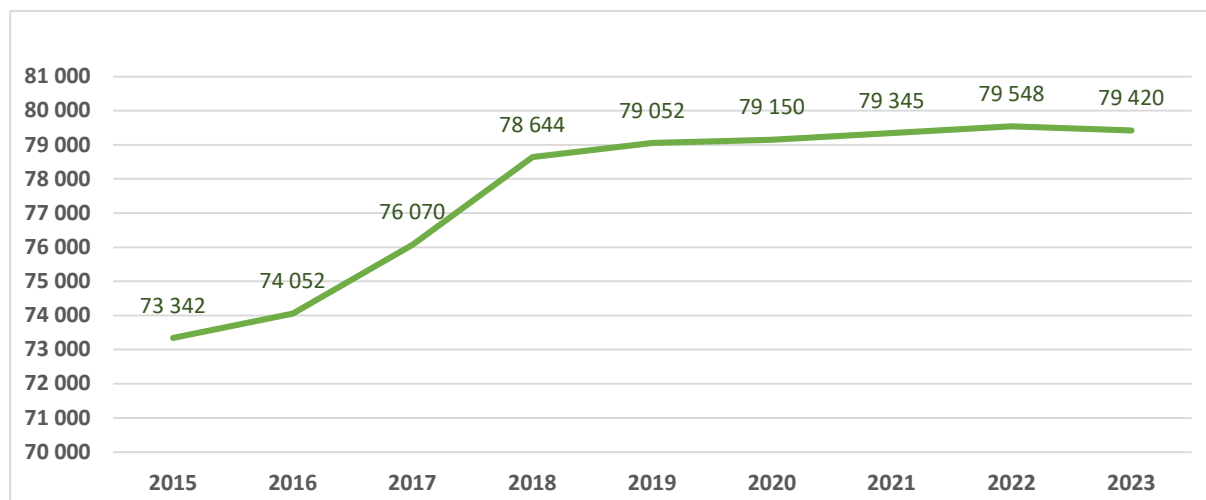
- L'état d'avancement des travaux en cours.
- Le programme prévisionnel des travaux pour 2023.
- La concertation sur le prix de l'eau pour 2023 (part syndicale). Les membres de la commission, à l'unanimité, ont émis un avis très favorable sur la proposition tarifaire.
- La sécheresse 2022
- Point sur les procédures en cours (CSP, accord-cadre).
- L'action de communication 2023 auprès des abonnés (plaquette transmise aux abonnés entre janvier et juillet 2023), avec pour thèmes :
 - Le plan des actions définies dans le cadre du nouveau contrat.
 - Les avantages du compteur connecté.
 - Le déploiement de la télérelève.

B. Estimation de la population desservie

Le service dessert **79 548 habitants** (population légale millésimée 2019 en vigueur à compter du **1^{er} janvier 2022**) dont :

- Département du Rhône : 52 570 habitants pour 23 772 abonnés
- Département de la Loire : 26 978 habitants pour 12 413 abonnés

Au 1^{er} janvier 2023 la population est estimée à **79 420 habitants**.



C. Conditions d'exploitation du service

1. Mode de gestion au 31 décembre 2022

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est SUEZ en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} avril 2010.

Initialement, la durée du contrat de 12 ans prenait fin le 31 mars 2022. Dans le cadre d'un avenant n°5 au contrat de D.S.P, celui-ci a été prolongé de 9 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2022 (voir ci-dessous).

Des avenants ont modifié le contrat initial :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/04/2010	• Intégration de SAINT ROMAIN EN JAREZ dans le périmètre affermé.
2	01/01/2014	• Mise en œuvre de la réforme de la réglementation visant la prévention des dommages causés aux réseaux.
3	01/04/2015	• Réajustement du montant alloué au renouvellement. • Modification de la durée de renouvellement des compteurs de diamètre 15 mm en passant de 22 ans à 25 ans avec un âge moyen maximal de 14 ans. • Prise en compte de la réalisation des travaux concessifs. • Mise en place d'un engagement de performance basé sur l'Indice Linéaire de Perte en remplacement d'un engagement calculé sur le rendement. • Remplacement de la pénalité financière par un challenge « Bonus - Malus ». • Suppression de l'engagement sur l'édition automatique des devis. • Augmentation du fond dédié aux dégrèvements liés aux surconsommations éligibles à la Loi « Warsmann ». • Harmonisation des tranches de facturation pour les ventes d'eau en gros.
4	01/01/2017	• Intégration de STE FOY L'ARGENTIERE et de la partie du bourg de MONTROMANT dans le périmètre affermé.
5	01/01/2018	• Intégration de BUSSIERES, STE AGATHE EN DONZY et RIVERIE dans le périmètre du contrat de délégation. • Prise en compte de la Loi « Hamon » dans le processus d'abonnement au service de l'eau.

		• Prise en compte de la Loi « Brottes » interdisant les coupures d'eau, en adoptant une procédure de recouvrement. • Adaptation des jours d'ouverture du point d'accueil des usagers. • Modification du règlement de service. • Adoption d'un bordereau de travaux permettant la réalisation des contrôles réglementaires dans le cadre de la D.E.C.I. • Prolongation du contrat de 9 mois soit jusqu'au 31 décembre 2022.
6	01/03/2020	• Intégration des ouvrages de la sécurisation du Secteur Nord : - Réservoir d'eau potable 2 x 400 m³ à VILLECHENEVE - Station de pompage 2 x 100 m³/h à PANISSIERES • Sortie de l'inventaire des ouvrages suivants : - Réservoir du Bourg à VALFLEURY (200 m³) - Réservoir du Bas Service à STE FOY L'ARGENTIERE (400 m³) - Réservoir du Reynaud à BUSSIERES (100 m³) - Réservoir de Saint Albin à BUSSIERES (300 m³) - Station de pompage de Sevard à BUSSIERES - Station de pompage du Rampeau à BUSSIERES • Suppression de la maison de RIVERIE. • Prix supplémentaires dans le bordereau des prix unitaires pour la fourniture d'hydrophones et la réalisation d'opérations de type « scanner » concomitantes. • Tarifs SUEZ et conditions de la fourniture d'eau spécifique au SMHAR (Syndicat Mixte Hydraulique Agricole du Rhône). • Création d'un fonds dédié à des travaux d'économies d'énergie pour un montant de 10 000 € / an (somme fixe jusqu'à l'échéance du contrat) dès la mise en place de « Aquadvanced Energie ».
7	1 ^{er} mai 2021	• Prise en compte de la loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 et aux ordonnances subséquentes, acter les compensations mises en œuvre sur le contrat. • Ajouter de nouveaux prix au Bordereau des Prix Unitaires.

D. Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à SUEZ sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs.
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, recouvrement, traitement des doléances client.
Mise en service	Des branchements.
Entretien	De la voirie, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil.
Renouvellement	Des branchements, des canalisations < 6 m et canalisations liées aux ouvrages, des compteurs, des vannes et accessoires hydrauliques, des équipements électromécaniques, des équipements hydrauliques de traitement et pompage, des installations électriques et informatiques, du matériel de téléalarme – télésurveillance – télégestion, des clôtures et portails.

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	Des canalisations > 6 m.
Réhabilitation	Des puits, du génie civil des ouvrages de production et de stockage, de la mise en sécurité des sites.

E. Conventions d'import ou d'export

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Date d'effet	Durée [an]
Convention	Export	Permanent	BALBIGNY	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	CHAZELLES SUR LYON	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	EPERCIEUX SAINT PAUL	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	MARCENOD (St Etienne Métropole)	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	PAVEZIN (St Etienne Métropole)	01/09/2018	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SAINT-GALMIER (St Etienne Métropole)	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SAINTE-CROIX EN JAREZ (St Etienne Métropole)	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SIDE DU SUD-OUEST LYONNAIS	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SIE du GANTET	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SIE DE LA RÉGION DE TARARE	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SAINT-HEAND (St Etienne Métropole)	01/01/2008	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SAINT-MARTIN LA PLAINE (St Etienne Métropole)	01/01/2008	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SORBIERS (St Etienne Métropole)	01/01/2008	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	CHATEAUNEUF (St Etienne Métropole)	01/10/2010	1 an renouvelable
Convention	Import / Export	Secours	SMEP RHÔNE-SUD	20/02/1989	10 ans renouvelable
Convention	Import / Export	Secours	SMEP SAÔNE-TURDINE	01/01/2003	10 ans renouvelable
Convention	Import / Export	Secours	AMPUIS	01/01/2017	10 ans
Convention	Import / Export	Permanent	CC du PILAT RHODANIEN	01/01/2018	10 ans

F. Ressources en eau

1. Points de prélèvement (année civile)

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Prélèvement 2021 [m³]	Prélèvement 2022 [m³]	Variation 2021 / 2022
Captages de l'île du Grand Gravier à GRIGNY Prélèvement en nappe souterraine	36 000	5 873 055	6 237 776	+6,21%
Source du Bessy à MONTROMANT	-	2 690	2 764	+2,75%
TOTAL		5 875 745	6 240 540	+6,20%

2. Importations d'eau (année civile)

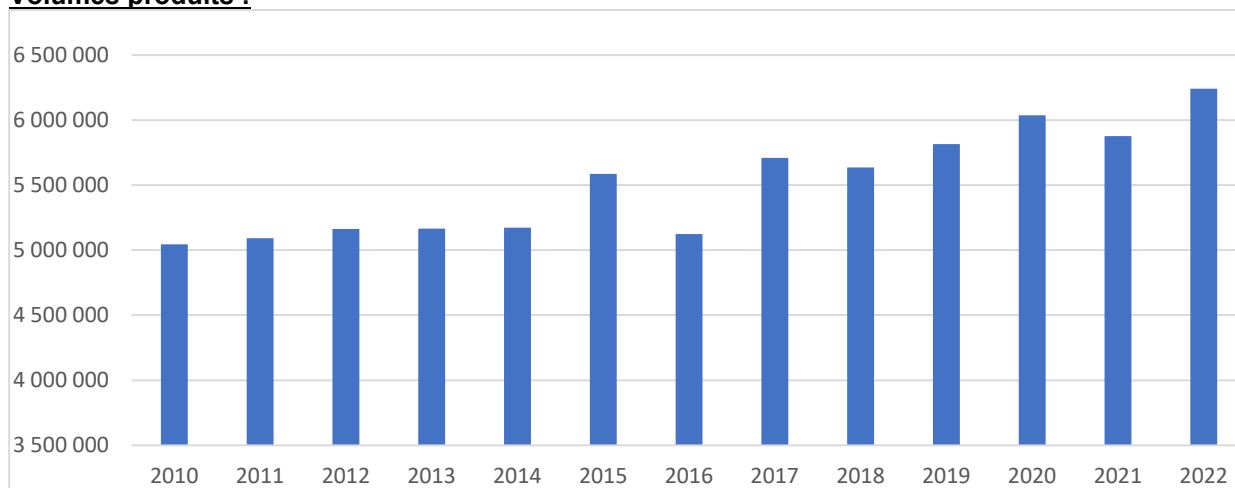
Import depuis	Importé en 2021 [m³]	Importé en 2022 [m³]
AMPUIS	0	0
CC du PILAT RHODANIEN	2 543	3 222
SMEP RHÔNE - SUD	0	0
SMEP SAÔNE - TURDINE (interco).	46 460	53 628

3. Total des volumes d'eau potable (année civile)

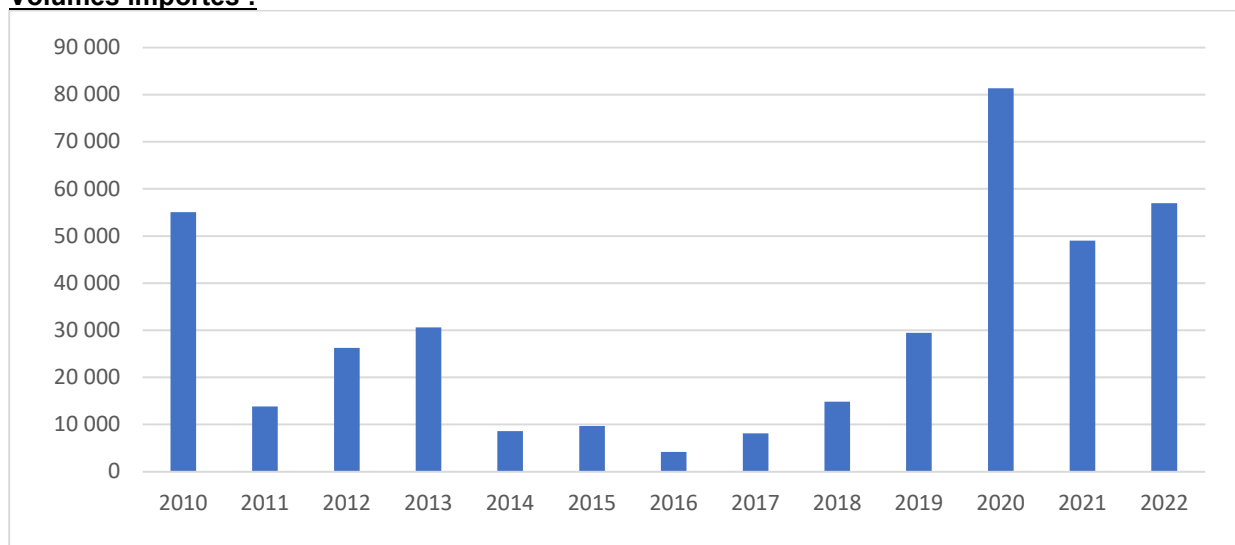
Total des ressources [m³]	2021	2022	Variation
Ressources propres	5 875 745	6 240 540	6,21%
Importations	49 003	56 850	16,01%
Total général	5 924 748	6 297 390	6,30%

4. Evolution des volumes d'eau potable produits et importés (année civile)

Volumes produits :



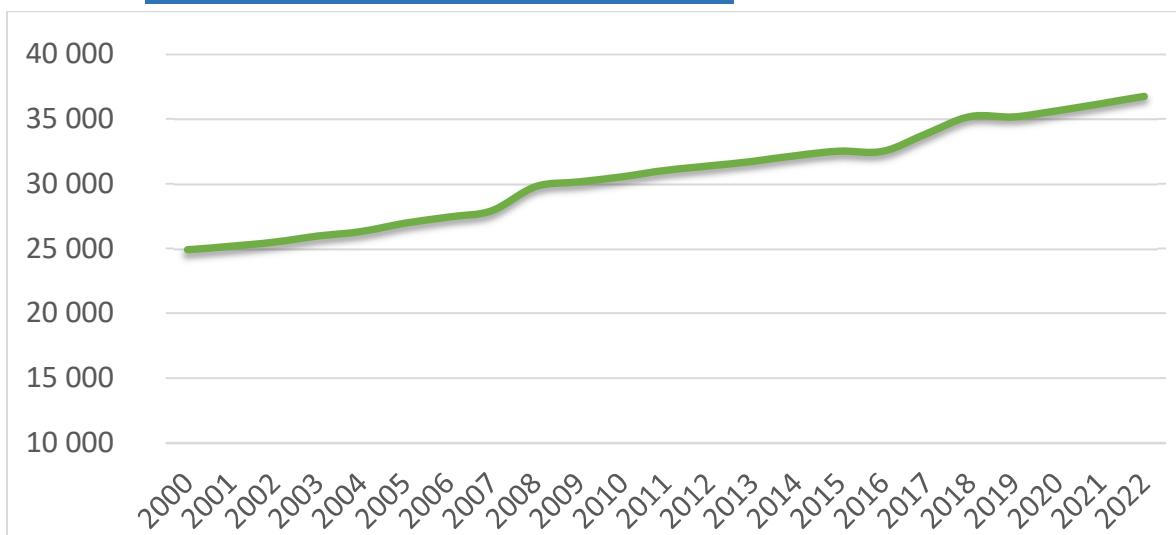
Volumes importés :



G. Nombre d'abonnements

Abonnements	2018	2019	2020	2021	2022	Variation
Nombre total d'abonnements	35 204	35 176	35 649	36 185	36 760	+1,59 %

1. Evolution du nombre total d'abonnements



2. Répartition des abonnements par commune

AFFOUX	163
AMPUIS *	73
AVEIZE	419
BEAUVALLON*	1 246
BESSENAY	1 106
BIBOST	269
BRULLIOLES	399
BRUSSIEU	552
BUSSIÈRES	788
CHABANIERE	1 994
CHAMBOST LONGESSAIGNE	496
CHATELUS	78
CHAUSSAN	419
CHEVRIÈRES	501
CIVENS	665
COISE	331
CONDRIEU *	289
COTTANCE	365
DARGOIRE	218
DUERNE	354
ECHALAS	836
ESSERTINES EN DONZY	239
GREZIEU LE MARCHE	409
HAUTE RIVOIRE	661
JAS	120
LA CHAPELLE SUR COISE	220
LARAJASSE	815
LES HAIES	307
LES HALLES	217
LOIRE SUR RHONE *	114

LONGES	388
LONGESSAIGNE	278
MARINGES	308
MEYS	391
MONTCHAL	292
MONTROMANT	210
MONTROTTIER	712
NERONDE	315
PANISSIERES	1 544
POMEYS	479
POUILLY LES FEURS	614
RIVERIE	166
RONTALON *	127
ROZIER EN DONZY	735
SALT EN DONZY	235
SALVIZINET	284
SOUZY	387
ST ANDRE LA COTE	128
ST BARTHELEMY LESTRA	328
ST CHRISTO EN JAREZ	823
ST CLEMENT LES PLACES	321
ST CYR LES VIGNES	458
ST CYR SUR LE RHONE *	386
ST DENIS SUR COISE	275
ST GENIS L'ARGENTIERE	466
ST JULIEN SUR BIBOST	299
ST LAURENT DE CHAMOUSSET	1064
ST MARTIN EN HAUT	1 904
ST MARTIN LESTRA	438
ST MEDARD EN FOREZ	443
ST ROMAIN EN GAL *	167
ST ROMAIN EN GIER	247
ST ROMAIN EN JAREZ	549
ST SYMPHORIEN SUR COISE	2 136
STE AGATHE EN DONZY	80
STE CATHERINE	450
STE FOY L'ARGENTIERE	851
TARTARAS	395
TREVES	296
TUPIN ET SEMONS *	205
VAEILLE	289
VALFLEURY	303
VILLECHENEVE	430
VIOLAY	624
VIRIGNEUX	281
	36 760

* Communes desservies partiellement.

II. Volumes mis en distribution, facturés et comptabilisés

Les volumes vendus aux abonnés sont issus des relèves des compteurs des particuliers effectuées entre janvier et juin 2021, et entre janvier et juin 2022. La consommation correspond donc à l'année 2021 pour les abonnés relevés en janvier et à la période de juin 2021 à mai 2022 pour les abonnés relevés en juin.

Afin de comparer des volumes correspondants le plus possible à une même période, le Syndicat a décidé que le calcul des indicateurs de performance se ferait sur la période de relève des compteurs. La période de relève s'étalant sur 6 mois, les volumes produits, importés et exportés sont donc recalculés sur une période « moyenne » d'avril 2021 à mars 2022 pour l'exercice 2022.

A. Bilan des volumes

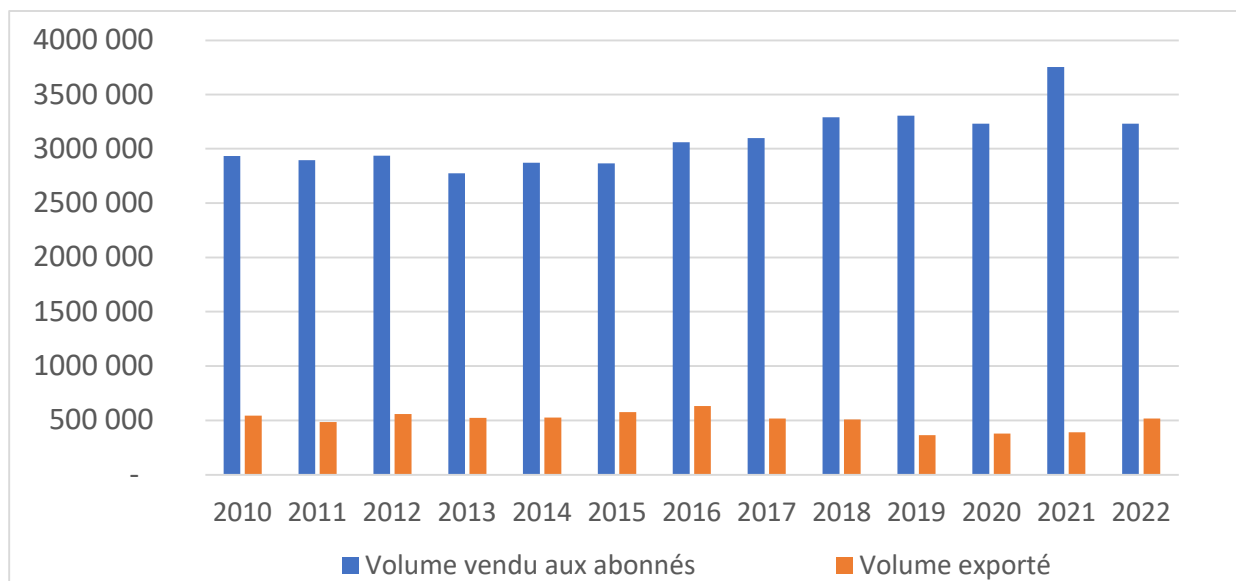
Volumes [m³]	Période		Variation
Sur l'année civile	2021	2022	
Volume produit	5 875 745	6 240 540	+ 6,21 %
Volume importé	49 018	56 951	+ 16,18 %
Volume exporté	466 895	640 210	+ 37,12 %
Volume mis en distribution	5 457 868	5 657 281	+ 3,65 %
Volume facturé aux particuliers	2 936 513	2 539 636	- 13,52 %
Volume facturé aux collectivités	110 448	57 046	- 48,35 %
Volume facturé aux autres clients	706 270	650 981	- 7,8 %
Volume facturé aux abonnés	3 753 232	3 247 663	+ 13,47 %
Sur la période de relève « moyenne »	avril 2020 à mars 2021	avril 2021 à mars 2022	
Volume produit	6 105 655	5 897 790	- 3,40 %
Volume importé	76 491	66 294	-13,33 %
Volume exporté	390 548	517 517	+32,51 %
Volume mis en distribution	5 791 598	5 446 566	5,96 %
Sur la période de relève	janv - juin 2020 à janv - juin 2021	janv - juin 2021 à janv - juin 2022	
Volume comptabilisé	3 850 870	3 347 182	-13,08 %
- dont volume facturé	3 753 232	3 229 965	-13,94 %

Volume moyen facturé par abonné sur la période de relève est de : 103,7 m³ par an.

1. Détail des exportations d'eau (année civile)

Export vers	Exporté en 2021 [m³]	Exporté en 2022 [m³]
BALBIGNY	856	1 032
CHAZELLES SUR LYON	109 813	269 904
EPERCIEUX SAINT PAUL	33 294	37 446
MARCENOD	0	9 515
PAVEZIN	16 264	11 603
SAINTE-CROIX EN JAREZ	7 174	9 826
SAINT-GALMIER	161 851	124 613
SAINT-HEAND	12 926	20 074
SAINT-MARTIN LA PLAINE	453	3 000
SIDE SUD-OUEST LYONNAIS	1 541	1 430
ROANNAISE DE L'EAU (SIE GANTET)	18 915	20 594
SIE RÉGION DE TARARE	18 464	15 162
SORBIERS	4 202	4 793
CHATEAUNEUF	1 577	1 870
CC du PILAT RHODANIEN	3 445	3 724
Interconnexion :		
SMEP RHÔNE-SUD	1141	981
SMEP SAÔNE-TURDINE	74 965	83 205
AMPUIS	15	0
Ventes d'eau spécifiques		
ASA des Bigarreux	0	21 438
Volume total exporté (Vente et interco.)	466 895	640 210

2. Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés (période de relève)



B. Longueur du réseau

	31/12/2021	31/12/2022	Commentaire
Linéaire du réseau hors branchements en km	2 168	2 170	Le réseau est totalement intégré sur le SIG

III. Tarification et recettes du service public

A. Fixation des tarifs en vigueur

- L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part Syndicale.
- Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :
1. Comité Syndical du 26 novembre 2021, fixation du prix de l'eau au 1^{er} janvier 2022
 2. Comité Syndical du 25 novembre 2022, fixation du prix de l'eau au 1^{er} janvier 2023.
- Les tarifs concernant la part de SUEZ sont fixés par le contrat et indexés semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.
 - Les redevances sont fixées par les organismes concernés (Agences de l'Eau).
 - Le service est assujéti à la TVA (maintenue à 5,5 %).

B. Prix du service de l'eau potable

- Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement.
 - Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.
- Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
- Les volumes sont relevés annuellement au cours du premier semestre.
- Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée (50 % de l'année précédente).
- Seules les communes de BUSSIERES et STE AGATHE EN DONZY ont un tarif différencié.

Autre point :

	01/01/2023
Frais d'accès au service perçus par SUEZ sans déplacement (en € TTC)	42,90
Frais d'accès au service perçus par SUEZ avec déplacement (en € TTC)	66

La collectivité ne perçoit pas de frais d'accès au service.

1. Redevance de pollution domestique par commune

La redevance de pollution domestique est reversée aux agences de l'eau concernées. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par ces organismes receivers.

Elle varie selon les communes du service.

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023
AFFOUX	0,28	0,28
AMPUIS	0,28	0,28
AVEIZE	0,28	0,28
BEAUVALLON	0,28	0,28
BESSENAY	0,28	0,28
BIBOST	0,28	0,28
BRULLIOLES	0,28	0,28
BUSSIERES	0,23	0,23
BRUSSIEU	0,28	0,28
CHABANIERE	0,28	0,28
CHAMBOST LONGESSAIGNE	0,23	0,23
CHATELUS	0,23	0,23
CHAUSSAN	0,28	0,28
CHEVRIERES	0,23	0,23
CIVENS	0,23	0,23
COISE	0,23	0,23
CONDRIEU	0,28	0,28
COTTANCE	0,23	0,23
DARGOIRE	0,28	0,28
DUERNE	0,23	0,23
ECHALAS	0,28	0,28
ESSERTINES EN DONZY	0,23	0,23
GREZIEU LE MARCHE	0,28	0,28
HAUTE RIVOIRE	0,23	0,23
JAS	0,23	0,23

LA CHAPELLE SUR COISE	0,23	0,23
LARAJASSE	0,23	0,23
LES HAIES	0,28	0,28
LES HALLES	0,28	0,28
LOIRE SUR RHONE	0,28	0,28
LONGES	0,28	0,28
LONGESSAIGNE	0,23	0,23
MARINGES	0,23	0,23
MEYS	0,28	0,28
MONTCHAL	0,23	0,23
MONTROMANT	0,28	0,28
MONTROTTIER	0,28	0,28
NERONDE	0,23	0,23
PANISSIERES	0,23	0,23
POMEYS	0,23	0,23
POUILLY LES FEURS	0,23	0,23
RIVERIE	0,28	0,28
RONTALON	0,28	0,28
ROZIER EN DONZY	0,23	0,23
SAINT ANDRE LA COTE	0,23	0,23
SAINT BARTHELEMY LESTRA	0,23	0,23
SAINT CHRISTO EN JAREZ	0,23	0,23
SAINT CLEMENT LES PLACES	0,23	0,23
SAINT CYR LES VIGNES	0,23	0,23
SAINT CYR SUR LE RHONE	0,28	0,28
SAINT DENIS SUR COISE	0,23	0,23
SAINTE AGATHE EN DONZY	0,23	0,23
SAINTE CATHERINE	0,23	0,23
SAINTE FOY L'ARGENTIERE	0,28	0,28
SAINT GENIS L'ARGENTIERE	0,28	0,28
SAINT JULIEN SUR BIBOST	0,28	0,28
SAINT LURENT DE CHAMOUSSET	0,28	0,28
SAINT MARTIN EN HAUT	0,23	0,23
SAINT MARTIN LESTRA	0,23	0,23
SAINT MEDARD EN FOREZ	0,23	0,23
SAINT ROMAIN EN GAL	0,28	0,28
SAINT ROMAIN EN GIER	0,28	0,28
SAINT ROMAIN EN JAREZ	0,28	0,28
SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	0,23	0,23
SALT EN DONZY	0,23	0,23
SALVIZINET	0,23	0,23
SOUZY	0,28	0,28
TARTARAS	0,28	0,28
TREVES	0,28	0,28
TUPIN & SEMONS	0,28	0,28
VALEILLE	0,23	0,23
VALFLEURY	0,28	0,28
VILLECHENEVE	0,23	0,23
VIOLAY	0,23	0,23
VIRIGNEUX	0,23	0,23

Au 1^{er} janvier 2023, on compte 2 valeurs différentes de la redevance de pollution domestique appliquées aux communes du Syndicat :

Agence de l'eau	Valeur de la redevance pollution	Nombre de communes	Nombre d'abonnés
Rhône-Méditerranée-Corse	0,28 €	36	16 378
Loire-Bretagne	0,23 €	39	19 807

2. Le prix de l'eau

a) Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	Tarif au 1/01/2022	Tarif au 1/01/2023*	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement	54,26	53,04	- 2,25 %
Part Proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 100 m³)	0,6978	0,6750	- 3,27 %
(Tranches en m³/an)	N° 2 (101 à 1 500 m³)	0,8483	0,6750	- 20,43 %
	N° 3 (au-delà de 1 500 m³)	0,5951	0,6750	+ 13,43 %
Part de la collectivité*				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	48,34	51,24	+ 6 %
Part Proportionnelle [€ HT/m³]		1,3834	1,4664	+ 6 %
Redevances				
Agence de l'Eau [€/m³]	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,085	0,068	- 20,00%
Agence de l'Eau [€/m³]	Redevance pollution domestique	0,23	0,23	0 %
Taxe	TVA	5,5%	5,5 %	0,0 %

* Délibération du Comité Syndical du 25 novembre 2022.

b) Composantes de la facture 120 m³ d'un usager (€ TTC) ¹

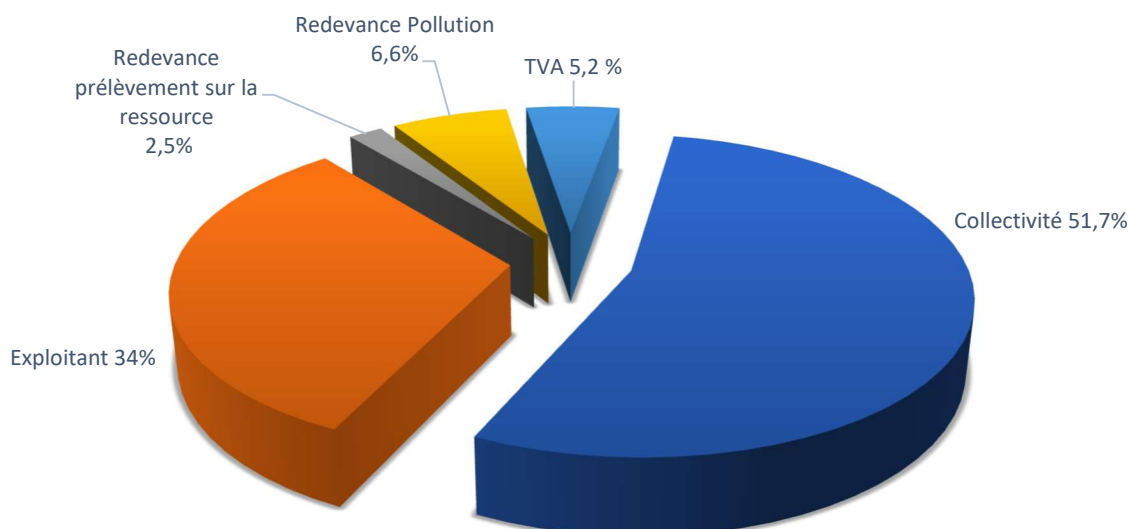
	Désignation	M³	Prix unitaire 1 /01/ 2023	Montant au 1/01/2023
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement		53,04	53,04
Part variable [€ HT/m³]	Consommation	120	0,6750	81,00
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement		51,24	51,24
Part variable	Consommation	120	1,4664	175,97
Tiers				
Agence de l'Eau [€ HT/an]	Redevance prélèvement	120	0,068	8,16
Agence de l'Eau [€ HT/m³]	Redevance pollution domestique	120	0,23	27,60
Total HT en €				397,01
Taxe	TVA (5,5 %)			21,84
Total TTC 120 m³ en €				418,85
Soit le m³ TTC en €				3,49

¹ Le prix au m³ est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE). Le prix TTC du service au m³ (pour 120 m³) doit être calculé en intégrant toutes les taxes (TVA) et les redevances (redevance de prélèvement sur la ressource et redevance de pollution domestique).

² Le prix TTC du service au m³ (pour 120 m³) est calculé en prenant le montant de la redevance pollution correspondant au plus grand nombre d'abonnés. Les 39 communes du Syndicat ayant une redevance de pollution domestique de 0,23 €/m³ (Loire Bretagne) représentent le plus grand nombre d'abonnés.

Part de la part fixe par rapport à l'ensemble du montant hors taxes : 26,3 % au 1^{er} janvier 2023.

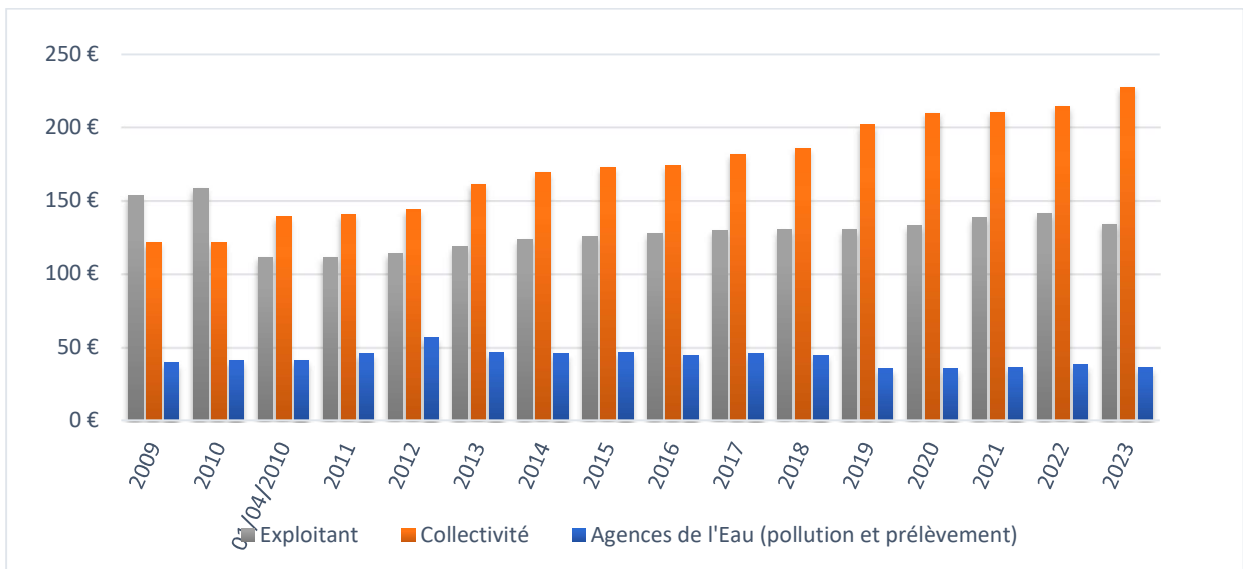
Répartition au 1/01/2023 de la facture TTC 120m3



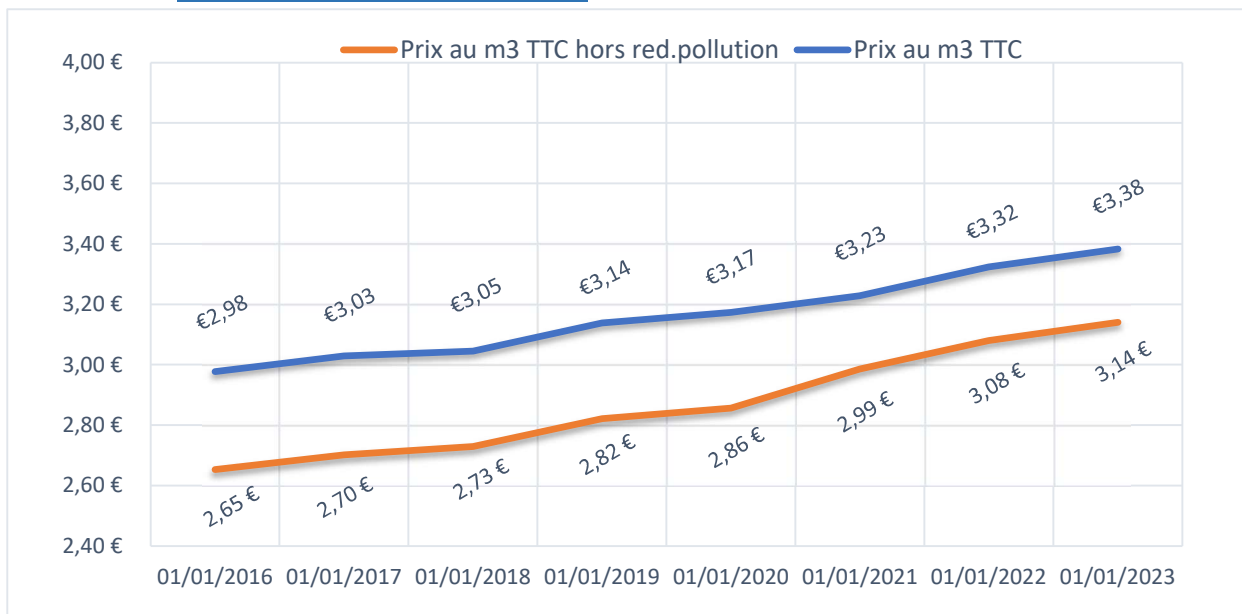
3. Evolution du prix et des composantes du tarif depuis 2010

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Σ Redevances [€]	Total HT [€]	Total TTC
2010	158,57	121,30	41,02	320,89	338,54
1/04/2010	111,50	139,00	41,02	291,52	307,55
2011	111,50	140,71	45,60	297,81	313,88
2012	114,06	143,79	56,40	314,25	331,53
2013	118,63	161,40	46,20	326,23	344,17
2014	123,54	169,60	45,60	338,74	357,37
2015	125,38	172,80	46,32	344,50	363,45
2016	127,80	173,94	44,64	346,38	365,43
2017	129,89	181,71	45,36	356,96	376,59
2018	130,27	185,97	44,64	360,88	380,73
2019	130,41	201,77	35,04	367,22	387,42
2020	132,86	210,02	35,04	377,92	398,71
2021	138,47	210,35	36,00	384,82	405,98
2022	141,01	214,35	37,80	393,16	414,78
2023	134,04	227,21	35,76	397,01	418,85



4. Evolution du prix du m³ d'eau



5. Le prix de l'eau pour les abonnés des communes de BUSSIERES et de STE AGATHE EN DONZY

Evolution du tarif :

	Désignation	Tarif au 1 ^{er} janvier 2022	Tarif au 1 ^{er} janvier 2023	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement	54,26	53,04	-2,25%
Part Proportionnelle [€ HT/m³]	0 à 100 m³	0,6978	0,6750	-3,27%
	101 à 1500 m³	0,8483	0,6750	-20,43%
	> 1500m3	0,5951	0,6750	-13,43%
Part de la collectivité*				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	62,56	69,00	+10,29%
Part Proportionnelle [€ HT/m³]	Consommation	3,573	3,6150	+1,17%
Redevances				
Agence de l'Eau [€/m³]	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,085	0,068	-20%
Agence de l'Eau [€/m³]	Redevance pollution domestique	0,23	0,23	0%
Taxe	TVA	5.5 %		5,5 %

Composante de la facture 120 m³ d'un usager (en € TTC) :

	Désignation	M³	Prix unitaire 1/01/2023	Montant au 1/01/2023
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement		53,04	53,04
Part variable [€ HT/m³]	Consommation	120	0,6750	81,00
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement		69,00	69,00
Part variable [€ HT/m³]	Consommation	120	3,6150	433,80
Tiers				
Agence de l'Eau [€ HT/an]	Redevance prélèvement	120	0,068	8,16
Agence de l'Eau [€ HT/m³]	Redevance pollution domestique	120	0,23	27,60
Total HT en €				672,60
Taxe	TVA (5,5 %)			36,99
Total TTC 120 m³ en €				709,59
Soit le m³ TTC en €				5,91

C. Tarification des ventes d'eau en gros

➤ Pour la part collectivité :

Le tarif de la première tranche de consommation des ventes en gros (1 à 1500 m³) est similaire à celui des abonnés. Au-delà, le tarif est dégressif selon les tranches suivantes.

	Tarif au 01/01/2022	Tarif 01/01/2023
Abonnement (avec une base minimum de 320 habitants et maximum de 3 500 habitants)	2,99 € (au 1/04/2022)	2,99 €
Part Proportionnelle		
1 à 1 500 m³	1,3834 €	1,4526 €
1 501 à 10 000 m³	0,9429 €	0,9806 €
Au-dessus de 10 000 m³	0,7421 €	0,7644 €

Pour la part exploitant :

	Tarif au 01/01/2022	Tarif 01/01/2023
Abonnement	53,54 €	52,34 €
Part Proportionnelle		
1 à 1 500 m³	0,8483 €	0,5612 €
1 501 à 10 000 m³	0,5501 €	0,5612 €
Au-dessus de 10 000 m³	0,5501 €	0,5612 €

D. Recettes d'exploitation

1. Recettes de la collectivité

	2021	2022	Variation 2021 / 2022
Recettes vente d'eau domestique	6 784 847,86 €	6 583 041,65 €	- 3,97 %
Autres recettes ¹	246 672,20 €	246 598,80 €	- 0,03 %
Total des recettes	7 031 520,06 €	6 829 640,45 €	- 2,87 %

1 : Les autres recettes correspondent aux contributions des communes liées à la mise à disposition du réseau syndical pour le service incendie et aux contrôles réglementaires des poteaux incendie.

2. Recettes de l'exploitant *

	2021	2022	Variation 2021 / 2022
<u>Recettes ventes d'eau</u>			
Part fixe (abonnement)	1 904 756 €	1 974 075 €	+ 4,82 %
Part variable (consommation)	3 041 637 €	2 126 069 €	- 30,10 %
Recettes de volume exporté	230 299 €	341 220 €	+ 48,16 %
Total des recettes vente d'eau	5 176 692 €	4 441 364 €	- 14,20 %
<u>Autres recettes</u>			
Recettes liées aux travaux et produits accessoires	715 973 €	927 335 €	+ 29,52 %
Total des recettes	5 892 665 €	5 368 699 €	- 8,89 %

* Chiffres non consolidés

IV. Indicateurs de performance du service

A. Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Indicateur de performance sur la qualité de l'eau (uniquement sur les paramètres avec une limite de qualité)

	Nombre de prélèvements réalisés par l'ARS	Taux de conformité
Analyses bactériologiques	148	100 %
Analyses physico-chimiques	42	100 %

Les résultats des analyses sont disponibles sur le site internet :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

B. Protection des ressources en eau

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau du Captage de l'Île du Grand Gravier

	0%	Aucune action
	20%	Etudes environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	Dossier déposé en préfecture
	60%	Arrêté préfectoral
☐	80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés.
	100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Import d'eau traitée depuis AMPUIS

☐	20 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
--------------------------	------	-------------------------------

Import d'eau traitée depuis RHONE-SUD

☐	60 %	Arrêté préfectoral
--------------------------	------	--------------------

Import d'eau traitée depuis CC du PILAT RHODANIEN

☐	60 %	Arrêté préfectoral
--------------------------	------	--------------------

Import d'eau traitée depuis SMEP SAÔNE-TURDINE

☐	60 %	Arrêté préfectoral signé le 18 octobre 2011
--------------------------	------	---

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services
publics d'eau potable

80 %

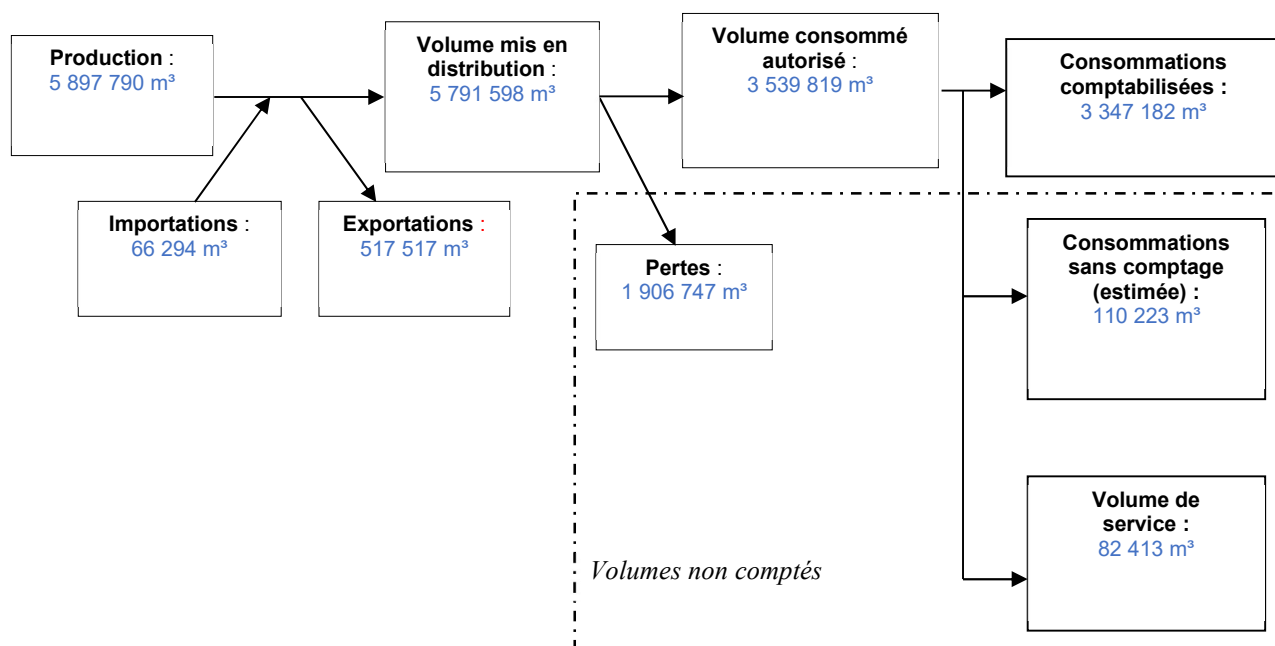
C. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages (réservoirs, stations de traitement, pompes...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		Nombre de points	Points obtenus
☐	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs de mesures.	10	10
☐	Mise à jour annuelle des plans des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellement de réseaux.	5	5
☐	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations carto. Mise à jour annuelle à partir d'une procédure formalisée.	10	10
☐	+ 1 point par tranche de 10 % (matériau et diamètre renseignés) + 5 points si 95 % du réseau renseigné.	5	5
☐	Connaissance de 50 % de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 pts).	15	15
☐	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs et conventions de servitudes.	10	10
☐	Mise à jour annuelle de l'inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants.	10	10
☐	Localisation des branchements sur les plans du réseau.	10	10
☐	Caractéristiques des compteurs d'eau avec le carnet métrologique et la date de pose renseignées.	10	10
☐	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau avec date et nature des réparations / travaux effectués renseignés.	10	10
☐	Localisation des autres interventions sur le réseau (réparations, purges,).	10	10
☐	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (sur 3 ans).	10	0
☐	Modélisation des réseaux portant sur 50 % du linéaire de réseaux mise en œuvre.	5	5
	TOTAL	120	110

D. Performance du réseau



Les chiffres annoncés sont ceux calés sur la période de relèvement.

Source : données de l'exploitant

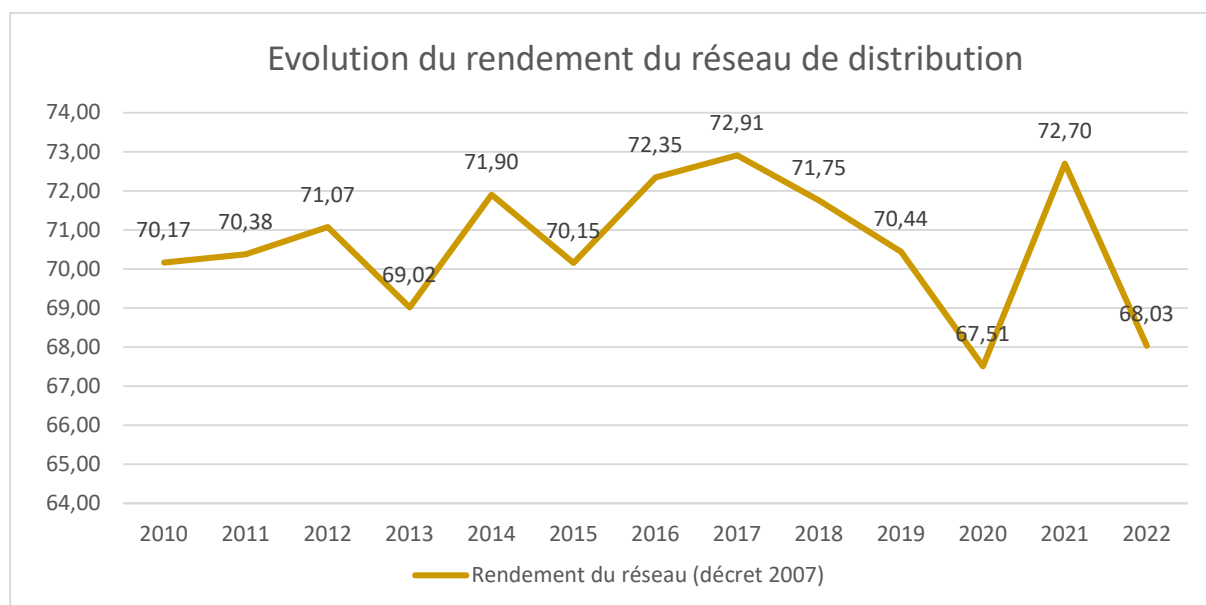
- Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées par l'exploitant.
- Les volumes de service (vidanges, purges, lavages des réservoirs, ...) sont comptabilisés et estimés.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **Rendement du réseau de distribution =**

$$\frac{\text{consommations comptabilisées} + \text{exportations} + \text{estimation consommations sans comptage} + \text{volume de service}}{\text{volume produit} + \text{importations}}$$

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution	72,91 %	71,75 %	70,40 %	67,50 %	72,7 %	68,03 %



➤ **Indice des volumes non comptés =**

(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements/365

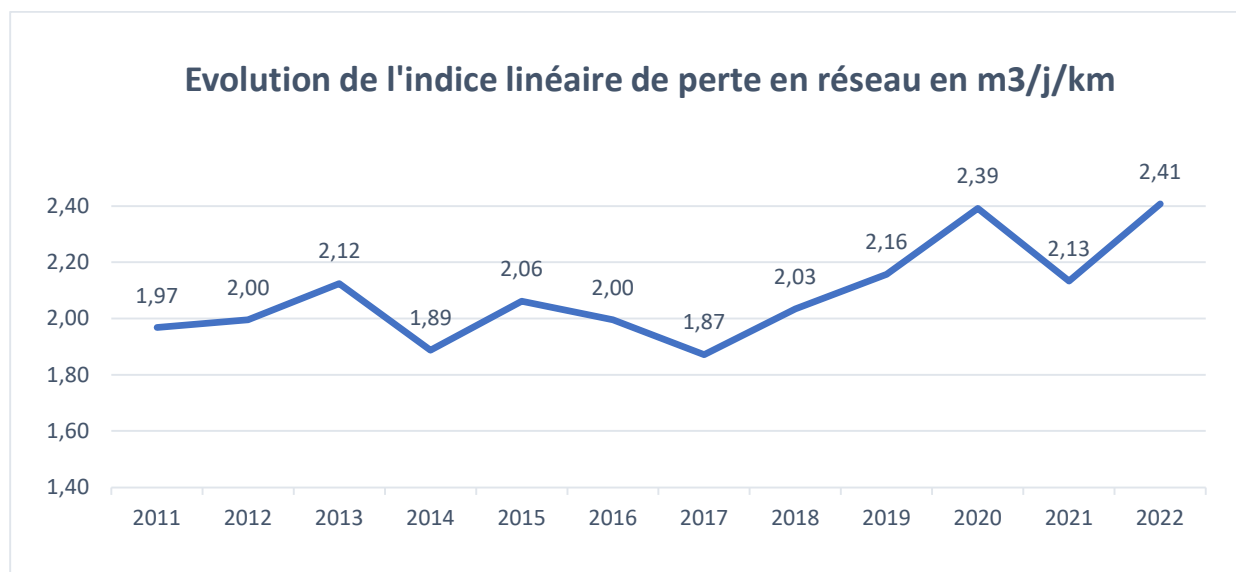
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés* [m³/km/j]	2,11	2,24	2,48	2,68	2,45	2,65

L'indice linéaire des volumes non comptés est considéré comme acceptable en milieu rural quand il est inférieur à 2,5 et bon quand il est inférieur à 1,5.

➤ **Indice linéaire de pertes en réseau = pertes / longueur du réseau hors branchements**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]*	1,87	2,03	2,16	2,39	2,13	2,41

L'indice linéaire de pertes est considéré comme acceptable en milieu rural quand il est inférieur à 2,4 et bon quand il est inférieur à 1,5.



E. Renouvellement des réseaux

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	19,386	19,041	22,561	25,450	28,044	28,45*	22,39*
Taux de renouvellement annuel						1,31%	1,03%

* 25,285 km renouvelés en comprenant les canalisations de branchements en Ø 25 mm soit un taux de renouvellement annuel de 1,16 %.

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,17 % hors branchements.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelé au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Le linéaire total du réseau d'eau potable enregistré dans le SIG au 31 décembre 2022 est de 2 170 km.

F. Continuité du service

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'occurrence des interruptions de service non prog.	5,38 ‰	6,19 ‰	4,09 ‰	3,53 ‰	3,07 ‰	1,55 ‰

Source : données de l'exploitant

G. Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

SUEZ s'est engagé sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant de 48 h.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de respect du délai	94,71 %	87,18 %	87,28 %	87,3 %	95,8 %	96,71 %

Source : données de l'exploitant

H. Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Durée d'extinction de la dette	1,71	1,50	1,77	1,66	1,34	1,33

Source : données de l'exploitant

I. Taux d'impayés

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris la redevance de prélèvement, la redevance pollution et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'impayés	0,87 %	0,92 %	0,99 %	1,19 %	1,11 %	1,45 %

Source : données de l'exploitant

Remarque : le taux d'impayés correspond à la somme des montants des impayés et non au nombre de factures impayés.

J. Taux de réclamations

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de réclamations global ‰	12,56	10,11	9,15	12,4	11,9	8,84
Nombre de réclamations reçues par l'exploitant	418	356	322	443	429	325

Source : données de l'exploitant

K. Dégrèvements sur les factures d'eau

Pour des surconsommations exceptionnelles et accidentelles, des dégrèvements sont accordés aux abonnés domestiques dans le cadre de la loi « Warsmann » de 2012.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de dossiers de dégrèvement éligibles	112	131	134	100	188	139
Nombre de dossiers non éligibles	32	71	52	34	78	57

Source : données de l'exploitant

Pour l'année 2022, 73 439 m³ ont été exonérés (contre 62 481 m³ en 2021).

L. Performance du centre d'appel

Le délégataire s'engage à réaliser un taux de prise d'appel > ou = à 85 % en moyenne calculé par semestre.

	2019	2019	2020	2020	2021	2021	2022	2022
	1 ^{er} sem.	2 ^e sem.	1 ^{er} sem.	2 ^e sem.	1 ^{er} sem.	2 ^e sem.	1 ^{er} sem	2 ^{ième} sem
Taux de prise d'appel moyen	88,5 %	84,1 %	83,8 %	84,1%	83,7 %	84,6%	84,3 %	85,4 %

Source : données de l'exploitant

V. Financement des investissements du service

A. Travaux engagés ou finalisés au cours de l'exercice

<u>Objet des travaux</u>	Dépenses réalisées en 2022	Subventions reçues en 2022
Programme 2019 : Renouvellement des canalisations	156 937,11 €	
Programme 2020 : Renouvellement des canalisations et lotissements	2 341 423,68 €	1 009 375,00 €
Programme 2021 : Renouvellement des canalisations et lotissements	3 564 290,07 €	97 600,00 €
Programme 2021 : Travaux sur les ouvrages	97 711,72 €	
Programme 2022 : Renouvellement des canalisations	836 480,72 €	
Programme 2022 : Travaux sur les ouvrages	289 531,88 €	

B. Programme pluriannuel de travaux 202.

Programme de travaux présenté au Comité Syndical du 24 mars 2023.

Objet des travaux	Montant de travaux
Renouvellement des canalisations.	5 008 500,00 €
Télérelève	900 000,00 €
Groupe de pompage de 1 300 m³/h à la station de Chassagny	1 000 000,00 €
Schéma Directeur d'Eau Potable et PGSSE	400 000,00 €
Divers et imprévus	150 000,00 €
TOTAL DU PROGRAMME 2023	7 458 500,00 €
Travaux hors programme	350 000,00 €
TOTAL DES TRAVAUX 2023	7 808 500,00 €

C. Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2022, fait apparaître les valeurs suivantes :

	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	10 881 781,61 €	10 557 375,28 €	9 164 861,40 €	10 778 798,62 €
Remboursements au cours de l'exercice	1 310 629,67 €	1 520 315,82 €	1 565 513,11 €	1 588 925,92 €
dont en intérêts	192 873,41 €	205 909,48 €	172 999,23 €	152 863,14 €
dont en capital	1 117 756,26 €	1 314 406,34 €	1 392 513,88 €	1 436 062,78 €

D. Amortissements réalisés

	2019	2020	2021	2022
Montant de la dotation aux amortissements	3 038 877,93 €	3 144 714,38 €	3 109 735,19 €	3 192 751 €

VI. Actions de solidarité et de coopération décentralisée

A. Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

	2019	2020	2021	2022
Montant des abandons de créances de la collectivité.	1 137,98 €	570,32 €	2 705,14, €	2 143,68 €
Nombre d'aides accordées par le Syndicat.	19	8	26	40

Le Syndicat adhère depuis 2007 au Fonds Solidarité Logement du département du Rhône. Les aides attribuées prennent la forme d'un abandon de créance, dans la limite d'une somme maximum de 0,20 € par abonné et par an pour la part collectivité, soit **4 754,40 € pour l'année 2022**.

Etant donné que les fonds consacrés aux abonnés du Département du Rhône ne sont pas entièrement utilisés, le Syndicat accorde chaque année des abandons de créances pour des abonnés domiciliés dans le Département de la Loire.

Montant des abandons de créances accordés par le délégataire en 2022 : **2 458,13 € HT**

B. Opérations de coopération décentralisée

Description	2019	2020	2021	2022
Subventions à des associations humanitaires.	12 300 €	12 300 €	12 450 €	12 665 €

Le Syndicat finance à hauteur de 0,35 € par abonné des actions de solidarité.

Deux opérations sont prévues pour la desserte en eau potable avec les associations « Solidar'ende » et « une goutte d'eau au Faso » :

- Réhabilitation d'un puits sur la commune de Yabatalou au Mali. Subvention : 2 332 €.
- Participation à la réalisation de deux forages et installation d'une pompe solaire dans les villages de Kota et Koussiba au Burkina Faso. Subvention : 8 000 €.

Soit un total de 10 332 €

La somme de 2 331€, non attribuée en 2022 sera reportée en 2023.

VII. Tableau récapitulatif des indicateurs

Indicateurs du service et de performance	2021	2022
Estimation du nombre d'habitants desservis	79 548	79 420
Nombre d'abonnés	36 185	36 760
Prix TTC au m ³ pour 120 m ³	3,45 € / m ³ (01/01/2022)	3,49 €/m ³ (01/01/2023)
Taux de conformité des prélèvements par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100 %
Taux de conformité des prélèvements par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau	110/120	110/120
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80 %
Rendement du réseau de distribution	72,7 %	68,03 %
Indice linéaire des volumes non comptés	2,45 m ³ /j/km	2,45 m ³ /j/km
Indice linéaire de pertes en réseau	2,13 m ³ /j/km	2,41 m ³ /j/km
Taux moyen de renouvellement des réseaux (sur 5 ans)	1,14 %	1,17 %
Nombre de demandes d'abandons de créances accordées par le Syndicat	26	40
Montant des abandons de créances (Syndicat + Suez)	5 992,59 €	4 601,81 €
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	3,07‰	1,55‰
Taux de respect du délai maximal d'ouvertures des branchements pour les nouveaux abonnés	95,8 %	96,71%
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,34 ans	1,33 ans
Taux d'impayés sur les factures d'eau	1,11 %	1,45 %
Taux de réclamations	11,9 ‰	8,84 ‰
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	OUI	OUI

Des informations sur le service, et tout autre service d'eau ou d'assainissement, sont disponibles sur le site internet www.services-eaufrance.fr.

Aussi, les résultats des analyses sur la qualité de l'eau distribuée, réalisées par les Agences Régionales de Santé du Rhône et de la Loire, sont consultables sur le site du ministère de la santé www.sante.gouv.fr rubrique « eau potable ».